SDE 18

TECHNOPÔLE LAHITOLLE
7 rue Maurice ROY
CS 60021
18021 BOURGES CEDEX

Tél. 02 48 50 85 40
Fax 02 48 21 03 16

E-mail : info@sde18.com
www.sde18.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 2014 -

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Photos : © Éric Legouhy © iStockphoto LP 2013. All rights

Conception graphique : **W Communication 06 76 94 58 43**

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Toutes nos énergies au service du Cher !

L'ÉDITO

« Le SDE 18
toujours à vos côtés ! »

Après une année record en 2013, le volume total de travaux a baissé en 2014. La cause ? Le renouvellement des équipes municipales, intercommunales, et l'inertie qui suit chaque période électorale.

Toutefois, cette baisse ne touche que l'électrification. De son côté, le poste d'éclairage public poursuit sa progression. C'est tout le sens de la prolongation du plan REVE jusqu'à fin 2015, avec toutefois un abaissement du plafond de travaux à 30 000€/HT.

L'année 2014 a été mise à profit pour modifier les règles d'investissement du SDE18 en matière d'énergie. Les effets sont attendus en 2015. Comme le début du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Pour que le syndicat, votre syndicat, soit toujours à vos côtés.

Aymar de GERMAY,
Maire de Marmagne,
1er Vice-Président de Bourges Plus

Avec mes sentiments bien dévoués !

SOMMAIRE 2014

1 COUPS D'OEIL 6-7
LES TEMPS FORTS 2014

2 ÉLECTRIFICATION 8-13
Développer, améliorer et sécuriser les réseaux électriques

3 GAZ 14-17
La distribution publique de gaz

4 ÉCLAIRAGE PUBLIC 18-23
Un éclairage public performant et responsable

5 ÉNERGIE 24-29
Accompagner les Collectivités dans la transition énergétique

6 SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) 30-33
Être au plus près des besoins des Communes.

7 MOBILITÉ ÉLECTRIQUE 34-37
Le SDE 18 acteur de la transition énergétique.

8 FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT 38-51
- Les finances du SDE 18
- Une équipe performante pour un service de qualité
- Les instances : l'information au coeur de l'organisation du SDE 18
- Valoriser les Collectivités et le territoire

COUP D'OEIL **LES TEMPS FORTS DE 2014**

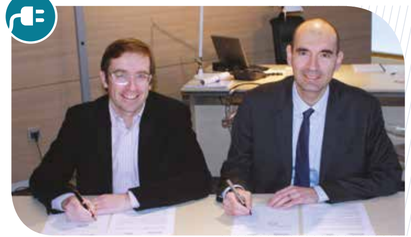

JANVIER
ACCORD ENTRE LE SDE 18 ET ERDF

Signature d'un protocole d'accord entre le SDE 18 et ERDF pour une plus grande efficacité du service public de la distribution de l'électricité. Cet accord comporte plusieurs engagements réciproques visant notamment à une meilleure programmation et coordination des investissements réalisés par les Collectivités locales et ERDF sur les réseaux publics de distribution d'électricité. Ce protocole réaffirme également la volonté de favoriser une démarche améliorant la précision des données patrimoniales et d'exploitation de la concession transmises par le concessionnaire à l'autorité organisatrice.

FÉVRIER
UN PATRIMOINE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉNOVÉ GRÂCE AU PLAN REVE !

La Commune de Saint-Baudel a bénéficié du plan **REVE** ce qui lui a permis d'améliorer son parc d'éclairage public. Le coût total du chantier s'élève à **38 081 €**, dont **10 600 €** est à la charge de la Commune et **27 480 €** pour le SDE 18.

AVRIL
UN CHANTIER D'ENVERGURE POUR ALLOUIS !

Le montant total de ce chantier s'élève à **700 000 €** dont **345 000 €** financé par le Syndicat. 2 300 mètres de réseaux secs ont été enfouis et 62 ensembles d'éclairage public ont été installés.

MARS
UNE MAIRIE LUMINEUSE POUR SAINT-FLORENT-SUR-CHER !

L'Hôtel de ville de Saint-Florent-sur-Cher a été mis en valeur avec des matériels permettant des économies d'énergies et des nuisances lumineuses limitées. L'ensemble de l'installation équivaut à 4 candélabres. Le montant de ces travaux s'élève à **94 962 €** dont **56 787 €** pris en charge par le SDE 18.

MAI
UN COMITÉ SYNDICAL EXCEPTIONNEL POUR LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU SDE18

Le 27 mai 2014, les 317 élus représentant les 290 Communes et 9 communautés de Communes adhérentes se sont réunis au palais d'Auron pour l'élection du Président et des Vice-Présidents du SDE 18.

Pour ces élections, les élus ont pu tester le vote par boitier électronique. C'était la première fois qu'une Collectivité du département adoptait ce procédé de vote. Ce choix a permis de faciliter et de réduire le déroulement des différents scrutins.

Après six années à la tête du Syndicat, Aymar de GERMAY, candidat à sa succession, a été réélu pour un second mandat. 15 vice-Présidents dont 11 nouveaux élus aux SDE 18, ont pris leurs fonctions au sein du bureau du Syndicat.

SEPTEMBRE
UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CHER

Aymar de GERMAY a signé un partenariat avec Étienne GANGNERON Président de la Chambre d'Agriculture du Cher.
Le Syndicat soucieux de promouvoir la sobriété énergétique, accompagne et conseille les Collectivités dans leurs bilans énergétiques. Il promeut par ailleurs chaque année des associations, Collectivités ou entreprises dans des actions de promotion de l'environnement.
Le SDE 18 a souhaité étendre sa démarche énergétique au domaine agricole. Avec ce partenariat, le Syndicat propose d'apporter un appui technique pour la consommation énergétique des bâtiments et d'accompagner les Collectivités dans les projets de chaufferies bois. Le SDE 18 participe financièrement pour les Collectivités concernées à hauteur de **50 % du coût**.

ÉLECTRIFICATION

DÉVELOPPER, AMÉLIORER ET SÉCURISER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

▶ En 2014, le SDE 18 a investi **7,6 millions d'euros pour les travaux d'électrification**, auxquels il faut rajouter l'achat de transformateurs pour **379 163 €**.

▶ LES TRAVAUX EN 2014

EXTENSION

73 DOSSIERS ▶ 1 504 581 € DE TRAVAUX

Une extension est un raccordement d'un utilisateur aux réseaux publics. Celà comprend la création d'ouvrages d'extension, de branchement en basse tension et, le cas échéant, le renforcement des réseaux existants.

Sur les **73** dossiers, **9** sont liés à des lotissements dont **3** lotissements communaux, **54** liés à des demandes d'alimentation inférieures à **36 kVA** et **10** à des demandes comprises entre **36** et **250 kVA**.

Ces extensions de réseaux ont été réalisées en technique souterraine.

SÉCURISATION

50 DOSSIERS ▶ 1 159 713 € DE TRAVAUX

Une sécurisation de réseau consiste à modifier les ouvrages existants afin d'améliorer la continuité de fourniture d'électricité.
L'opération consiste au remplacement des conducteurs basse tension en fils nus par des conducteurs torsadés aériens.

En 2014, **18,9 km** de réseau basse tension ont été sécurisés dont **4,1 km** ont été reconstruits en souterrain.

Ces travaux sont réalisés en collaboration avec les services d'ERDF dans le cadre des chantiers de restructuration HTA où le SDE 18 prend en charge la sécurisation du réseau BT.

RENFORCEMENT

30 DOSSIERS ▶ 1 692 585 € DE TRAVAUX

Un renforcement consiste à résorber les variations de tension constatées sur le réseau au-delà de +/- 10 % par rapport à la norme de **230 Volts** ce qui équivaut à une tension d'électricité distribuée inférieure à **207 V** ou supérieure à **253 V**.

Deux causes peuvent amener à effectuer des travaux de renforcement :

- La plainte d'un usager qui sera vérifiée par appareillage de mesure posé par **ERDF**,
- La surveillance du réseau par le concessionnaire via ses modules informatiques de simulation des contraintes.

22 dossiers font suite au programme travaux transmis par les services d'ERDF et **8** sont consécutifs à des réclamations de clients pour des chutes de tension.

ENFOUISSEMENT

34 DOSSIERS ▶ 3 211 709 € DE TRAVAUX

Le SDE 18 réalise les opérations d'enfouissement lorsqu'il est sollicité par la Collectivité.

Une dissimulation de réseaux électriques rend obligatoire l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications selon l'article L.2224-35 du CGCT.

Les travaux d'électrification ont entrainé l'enfouissement des réseaux de télécommunication pour un montant de **567 870 €** et de **1 502 067 €** pour les travaux de restitution d'éclairage public.

Pour réaliser ces travaux, le SDE 18 a fait l'acquisition de :

- **43** transformateurs pour un montant de **379 163 €**
- **13** postes sur poteau type H61
- **30** postes au sol

Ces transformateurs représentent une puissance installée de **5 230 kVA.**

▶ LONGUEUR DES RÉSEAUX IMPACTÉS PAR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RÉALISÉS EN 2014

EXTENSION
13,3 km de réseau souterrain créés.

ENFOUISSEMENT
18.5 km de réseau Basse Tension enfoui
3.1 km de Haute Tension.

RENFORCEMENT
19,9 km de réseau renforcés dont **12,2 km** en technique souterraine, **3,7 km** de HTA et **8,5 km** de BT

SÉCURISATION
18,9 km de réseau Basse Tension sécurisés dont **4,1 km** en technique souterraine.

ZOOM SUR

LES TRAVAUX EN IMAGES

VIERZON

CORNUSSE

BOULLERET

GAZ

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

▶ Le SDE 18

administre et contrôle la distribution publique de gaz pour les Communes du Cher.

Depuis 2003, la loi oblige l'autorité concédante à lancer une délégation de service public (DSP). Une délégation consiste à confier la charge des travaux, l'exploitation et la vente d'un réseau de distribution de gaz à un prestataire appelé le concessionnaire. Les Collectivités souhaitant bénéficier d'une desserte de gaz, sollicitent le SDE 18 qui prend en charge toutes les démarches de cette délégation.

En fonction des entreprises qui candidatent, le réseau et le gaz seront différents. Il existe deux possibilités, soit les distributeurs de gaz naturel, soit les propaniers.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

- Délibération de la Commune,
- Avis de la CCSPL,
- Lancement de la procédure d'appel d'offres par le Syndicat sur la base d'un dossier technique,
- Analyse des propositions de cahier des charges de concession de distribution de gaz et de schémas de desserte,
- Négociation avec les candidats, et finalisation du cahier des charges,
- À partir de la date de notification du marché, le concessionnaire réalise à sa charge le réseau de distribution qu'il exploitera pour une durée généralement égale à 30 ans.

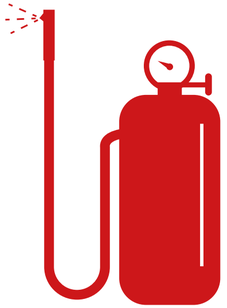

LE RÉSEAU NATIONAL DE GAZ NATUREL

Dans le cadre du contrat de concession avec GrDF, le SDE 18 représente les Communes qui lui ont délégué leur compétence. Il assure le suivi technique et comptable ainsi que son rôle de contrôleur de concession. Il vérifie la bonne utilisation du réseau, le traitement des abonnés, le bon reversement de la redevance de concession. Le délégataire verse la redevance de concession au SDE 18 qui rétrocède **85%** de cette somme reçue aux Communes.

LE RÉSEAU NATIONAL DE GAZ NATUREL :

- **58** COMMUNES AU GAZ NATUREL,
- **1 500 km** DE RÉSEAU,
- **56 856** CLIENTS.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AU GAZ PROPANE :

- **7** COMMUNES,
- **11 500 m** DE RÉSEAU,
- **279** CLIENTS.

Dans le département, 7 Communes ont fait le choix de ce type de réseau. Les avantages pour les Communes et les habitants sont nombreux :

1. Le réseau doit être compatible à terme avec le gaz naturel,
2. Le concessionnaire s'occupe de l'approvisionnement de la cuve,
3. Le réseau et tous ses éléments respectent les normes de sécurité en vigueur,
4. La maintenance est assurée par un prestataire, spécialisé et habilité, se trouvant à proximité des Communes concernées.

Ce type de réseau n'a aucun coût financier pour la Commune. Il s'agit d'un service supplémentaire proposé aux usagers afin de leur permettre de diminuer leur budget énergétique.

LA CARTE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ DANS LE CHER

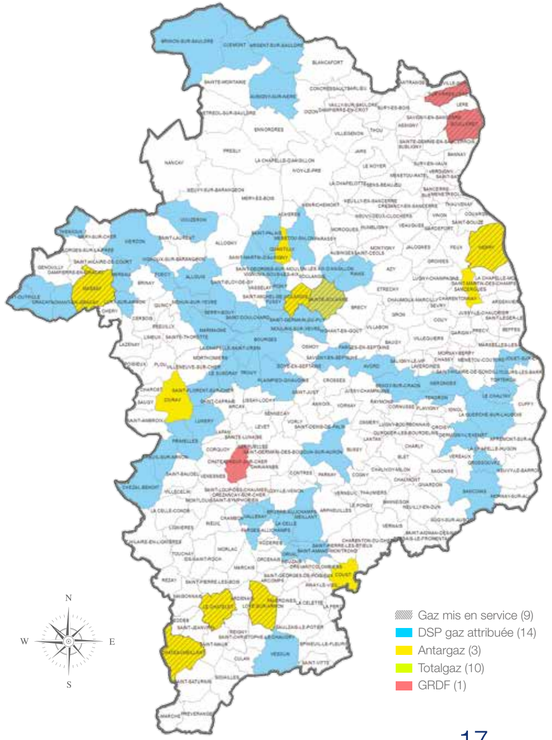

ÉCLAIRAGE PUBLIC

54 155
Points lumineux

3 248
Armoires de commande

260
Communes adhérentes.

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC PERFORMANT ET RESPONSABLE

LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENGAGÉS EN 2014

Au total **599 affaires** ont été engagées en 2014 pour un montant total de **4 616 623 €.**

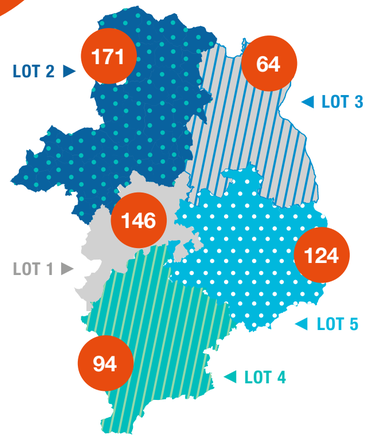

X NB. D'AFFAIRES

COÛTS SELON LES LOTS :

LOT 1	**1 230 632 €**	TTC
LOT 2	**1 294 881 €**	TTC
LOT 3	**666 952 €**	TTC
LOT 4	**957 888 €**	TTC
LOT 5	**466 268 €**	TTC
TOTAL	**4 616 623 €**	TTC

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE EN 3 ANS

- **4 607** POINTS LUMINEUX,
- **907** ARMOIRES REMISES AUX NORMES.

LE PLAN REVE

Lancé en janvier 2011, le plan REVE avait pour objectif d'anticiper la fin de la commercialisation des lampes à vapeur de mercure haute pression dites « ballons fluos » qui sont très énergivores. Afin d'aider les Collectivités adhérentes à rénover leur parc d'éclairage public, le SDE 18 a donc souhaité apporter une aide financière temporaire pour ces travaux de rénovation à hauteur de **70%** du montant HT. Le dispositif a été étendu aux armoires de commandes d'éclairage public afin de permettre aux Collectives de les mettre en conformité avec les normes en vigueur.

En 2014, le Comité syndical a pris la décision de poursuivre pour une année le plan REVE. Toutefois, le plafond de financement a été modifié passant de **30 000 € HT** par an et par Commune au lieu de **100 000 € HT** précédemment.

LES DOMMAGES AUX INSTALLATIONS

La compétence Éclairage Public proposée par le SDE 18 inclut la gestion et le suivi des dommages causés aux installations à la suite d'un accident, d'un vol ou d'un acte de vandalisme.

En cas de sinistre, la Collectivité signale le dommage par le biais de Latitude 18. En cas d'urgence, l'entreprise en charge de la maintenance du réseau interviendra dans les 2 heures, si le dommage n'affecte pas la sécurité et la continuité de l'éclairage, elle interviendra dans un délai de 3 jours.

Dans les deux cas, la Commune doit établir un constat ou porter plainte si aucun tiers n'est identifié et transmettre les documents au SDE 18.
Si le dossier est complet, le SDE 18 prend en charge l'intégralité des travaux.

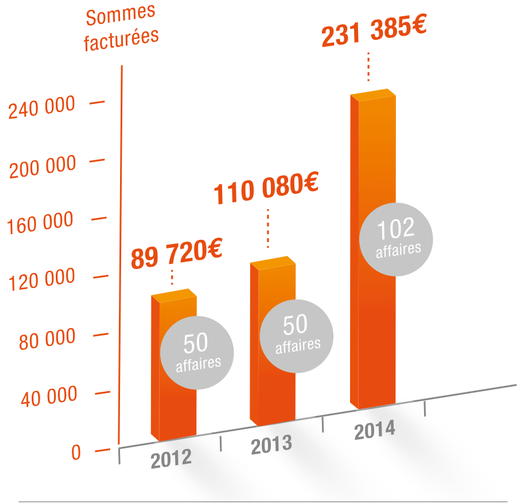

Nota : les Collectivités n'ont plus besoin de souscrire une assurance couvrant les dommages aux ouvrages Éclairage Publics.

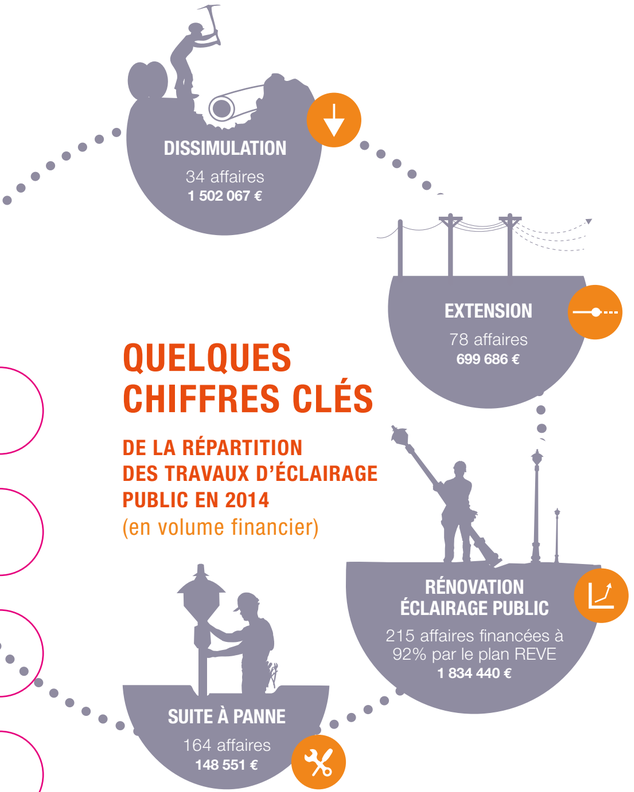

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

DE LA RÉPARTITION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2014
(en volume financier)

ZOOM SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN IMAGE

RESTITUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE À DISSIMULATION DES RÉSEAUX
SAVIGNY-EN-SANCERRE

820 m d'enfouissement et 21 points lumineux pour un montant de
68 303 €

EXTENSION
SAINT-DOULCHARD

Lotissement pour un montant de
161 825 €

MISE EN LUMIÈRE
VILLEQUIERS

Mise en valeur de l'église pour un montant estimatif de
19 198 €

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

SIG

RÉPONDRE ET S'ADAPTER AUX BESOINS DES COMMUNES

LATITUDE 18

38 200 Connexions

1 050 Utilisateurs

Depuis 2011, le SDE 18 n'a cessé d'enrichir son Système d'Information Géographique Latitude18 afin de mettre l'ensemble de ces données à disposition des Collectivités adhérentes.

LA NOUVELLE INTERFACE DE LATITUDE18

Au cours de l'année 2014, le SDE 18 a mis à jour la nouvelle version de Latitude18. Elle se veut plus ergonomique, fluide, intuitive et permet le développement des futurs outils collaboratifs. Elle propose quelques nouveautés comme l'intégration de Google Maps et Street View directement accessible à partir de Latitude18.

LA BASE DE DONNÉES SIG

À la suite de la signature de la convention avec les délégataires des réseaux humides (Lyonnaise des Eaux, SAUR et Veolia Eau) fin 2013, le SDE 18 a récupéré l'ensemble des données sur les réseaux humides (AEP, EU et EPL) hormis les SI AEP Marche-Boischaut et Syndicat Mixte Eau et Assainissement de Lapan. Les autres sont consultables via la plateforme cartographique Latitude18.
L'intégration des documents d'urbanisme se poursuit avec la collaboration de la Direction Départementale des Territoires du Cher.

LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS COLLABORATIFS

L'outil dit « collaboratif » consiste à donner la possibilité à l'utilisateur de Latitude 18 d'enrichir par lui-même des informations géographiques propres à son territoire (sentiers touristiques, zones d'activités, cimetière, voirie communale, ordures ménagères, patrimoine arboré, SPANC).
Dans tous les cas, la Collectivité positionne la donnée puis complète, via un formulaire, les caractéristiques techniques de la donnée. Ces nouvelles informations sont hébergées directement dans la base de données Latitude 18.
La Collectivité assure la gestion des mises à jour et assume la responsabilité des données.

Le développement des outils collaboratifs se poursuit avec le cimetière, la numérotation des bâtiments et la voirie communale.

LE MARCHÉ DE NUMÉRISATION DES RÉSEAUX HUMIDES

Le SDE 18 s'est engagé dans la mise en place d'un marché de la numérisation des réseaux humides pour les Collectivités en régie. Un dossier de demande d'aide financière a été déposé et accepté auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le marché sera approuvé et lancé en cours de l'année 2015.

CONTRIBUTION FORFAITAIRE

LE FORFAIT COMPLET 0,50 € PAR HABITANT

Il comprend l'hébergement d'un nombre illimité de couches : cadastre, réseaux électriques, éclairage public et gaz, vue aérienne, monuments historiques, documents d'urbanisme, réseaux humides, hydrants du SDIS, etc.

LE FORFAIT ALLÉGÉ 0,10 € PAR HABITANT

Il comprend l'hébergement d'un nombre limité de couches : cadastre, réseaux électriques et gaz.
Cette formule n'est accessible qu'aux Collectivités disposant en interne de leur propre SIG. Une délibération de la Collectivité doit explicitement préciser le souhait d'accéder à Latitude 18 selon le forfait allégé.

ÉNERGIE

▶ Le SDE 18 est l'interlocuteur privilégié des Communes dans le domaine de l'énergie.

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le SDE 18 s'engage auprès des Collectivités adhérentes en proposant un service d'accompagnement et de conseils personnalisés afin de les aider à réaliser leurs projets et à maîtriser leurs consommations d'énergie.

Le service énergie conseille et accompagne les Collectivités pour :

- Le Conseil en Énergie Partage
- La Thermographie
- Le Fonds d'Efficacité Énergétique
- Le Conseil Ponctuel

▶ LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) ET LE CONSEIL EN ORIENTATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE (COEP)

Ces deux services permettent aux Collectivités qui y adhèrent de faire le bilan des consommations énergétiques de leur patrimoine communal.

LE CEP

Il est destiné aux Communes de moins de 1000 habitants. Le SDE 18 réalise le bilan énergétique et accompagne la Collectivité adhérente dans les étapes du CEP.

LE COEP

Il est destiné aux Communes du plus de 1000 habitants. Cette prestation est réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Dans le cadre du Contrat de Plan Etat – Région, la Région Centre et l'ADEME ont mis en place plusieurs mécanismes d'aides à la maitrise de la demande d'énergie.

Le COEP permet d'analyser la situation énergétique de la Commune tant au niveau de son patrimoine bâti que de sa flotte de véhicule.

LES COMMUNES SUIVIES EN 2014

- Préveranges
- Savigny en Sancerre
- Arpheuilles

LES 3 ÉTAPES DU COEP

1. **ANALYSE** de l'ensemble du patrimoine bâti, du parc de véhicules et des méthodes de management de l'énergie afin de hiérarchiser les solutions techniques ou organisationnelles à mettre en œuvre.
2. **PRESTATIONS** complémentaires permettant de mettre en œuvre la stratégie énergétique de l'étape 1.
3. **PRÉSENTATION** d'un rapport de synthèse.

▶ LA THERMOGRAPHIE

Cette étude a pour objectif d'identifier via les images thermographiques (thermogrammes) les différents points entraînant des déperditions d'énergies dans les bâtiments. Elle se déroule en 2 phases :

1 LA VISITE DES BÂTIMENTS

2 L'ANALYSE DES DONNÉES ET LA RÉDACTION DU RAPPORT

Les thermogrammes sont inclus dans un rapport présentant toutes les analyses suivant l'endroit du bâtiment. La conclusion du rapport présente les actions pouvant être mises en place ; la Commune garde l'entière maîtrise des travaux à effectuer.

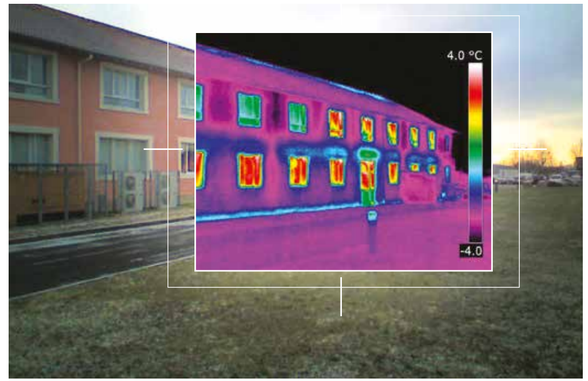

46 DOSSIERS

- **906 934 €** de travaux éligibles
- **91 524 €** de subvention engagée par le SDE 18

LE FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FEE)

Le SDE 18 propose aux Communes de mutualiser leurs Certificats d'Économie d'Énergie et de les vendre sur le marché via le Registre National des CEE.

Les travaux éligibles sont **uniquement les chantiers de rénovation**. La construction ou l'extension de bâtiments neufs ne rentrent pas dans le cadre des CEE. Les CEE valorisés permettent d'alimenter le FEE afin de subventionner de nouveaux travaux.

Les aides financières du SDE 18 au travers du FEE sont cumulables avec les aides du Conseil Régional et du Conseil **Départemental**. En revanche, elles ne sont pas cumulables avec les aides de l'ADEME.

L'ENERGIE : l'affaire de tous !

COMMISSION D'APPEL À PROJETS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le SDE 18 a souhaité valoriser et financer des actions en lien avec les questions liées à l'énergie menées soit par des particuliers, des associations soit par des collectivités. Qu'il s'agisse de la promotion de nouveaux types d'énergie, de la mise en valeur d'une technologie « propre », nouvelle ou innovante, d'une action de communication à l'attention de publics cibles (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, personnes en difficulté…)…
Désormais, une enveloppe de **5 000 €** y sera consacrée chaque année.

Rappel du règlement :
Chaque dossier est adressé au Président du SDE 18 avant la fin mars pour être étudié par une commission dédiée.

Il comprend :

- Une lettre d'engagement du porteur de projet ;
- Une note descriptive de l'action ;
- Le budget envisagé, dont la part demandée au SDE 18 ;
- Le calendrier de l'action ;
- Une attestation sur l'honneur de mettre en avant le SDE 18 comme soutien de la manifestation ou de l'action.

La Commission retient des projets dotés d'un montant maximal de **1 000 €** chacun (représentant au maximum **20 %** des dépenses).

Aucune action ne peut être financée plus d'une fois, qu'il s'agisse du thème ou du porteur de projet.

Pour pouvoir bénéficier du soutien du SDE 18, l'action ne doit pas avoir commencé avant la décision de la Commission.

3 PROJETS RETENUS EN 2014

POUR 2014, LA COMMISSION S'EST RÉUNIE LE 24 JUIN ET A RETENUE TROIS PROJETS :

▶ CLUB DE BOURGES 18 QUI A ORGANISÉ UNE JOURNÉE ÉDUCATIVE ET SOCIALE **1000 €**

- **La journée « HandiCap'Foot »** a eu lieu le 26 mars 2014, sur le thème de la solidarité et de l'environnement. Les participants étaient de personnes en situation de handicap physique ou mental ;
- Lors de cette journée, le SDE 18 partenaire et l'agence locale de l'énergie et du climat du cher **(ALEC18)**, ont réalisé une animation sur le thème des éco-gestes ;
- Budget : **9 100 €**

▶ SOLEN ANGELS **1000 €**

- Formation à destination de créateur d'entreprises sur le thème de l'efficacité énergétique ;
- La formation a eu lieu en septembre 2014 ;
- Budget : **5 990 €**.

▶ MADEMOISELLE LAURIE BURETTE, ÉTUDIANTE **1000 €**

- Dans le cadre de son stage universitaire auprès du Museum de Bourges, Mademoiselle Laurie Burette a réalisé une étude sur l'impact de la lumière artificielle sur les colonies de chauves-souris ;
- Durée de l'étude 6 mois entre mars et juillet 2014 ;
- Budget : **6 080€**

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

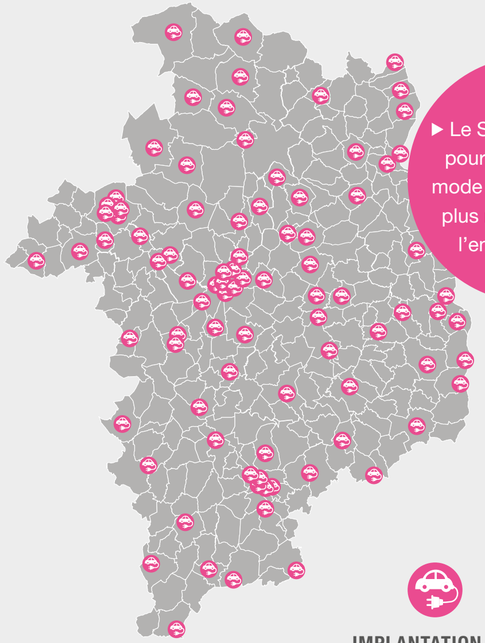

IMPLANTATION DES BORNES ELECTRIQUES

▶ Le SDE 18 s'engage pour développer un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

L'ÉCOMOBILITÉ UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Depuis avril 2012, le SDE 18 travaille au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Le Syndicat est déterminé par ce projet, à encourager l'écomobilité pour accélérer le processus de transition énergétique par l'aménagement du territoire.

▶ LE PROJET DE DÉPLOIEMENT DANS LE CHER

- Environ 100 bornes,
- Sur le domaine public, placées à proximité des services publics, commerces, zones d'activités ou touristiques…,
- Proximité des réseaux basse tension,
- Fonction du trafic sur les routes départementales (donnée CG18),
- Espacées d'environ **20 km**,
- Recharges normales à accélérées (**3 à 22 kVA**),
- Configuration de type 1
  (4 prises par borne / 2 places de stationnement).

ZOOM SUR

▶ LES AVANTAGES

1 **Environnement :** pas de dégagement de CO_2 des véhicules
2 **Une borne** tous les **20 km**
3 **Économique :**
  Gasoil : environ **6 €/100 km**
  Électricité : environ **2 €/100 km**
4 **Exemplarité des Collectivités** vis-à-vis de leurs administrés.

L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le 21 octobre 2014 le marché relatif à l'installation et la supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques, a été attribué à l'entreprise CEE/CITEOS pour une durée de 4 ans.

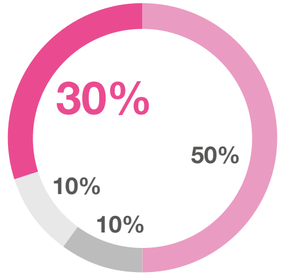

Le coût estimatif d'une borne
7000 €

- SDE 18 = solde + TVA
- État
- CG 18
- Collectivité (forfait)

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

LES FINANCES DU SDE 18

En 2014, 15.46 millions d'euros ont été consacrés aux travaux d'électrifications de télécommunications et d'éclairage public.

89% des dépenses réinvesties pour les Collectivités adhérentes.

D'OÙ VIENT L'ARGENT

20,85 millions de recettes réelles.

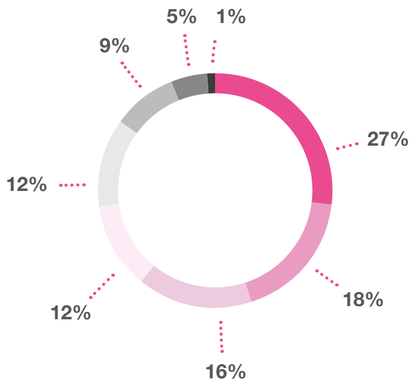

- Taxe sur l'électricité
- Participations aux travaux
- Redevances de concession
- Récupération TVA + FCTVA
- Subvention
- Cotisations des Collectivités
- Emprunts
- Produits divers de gestion

OÙ VA L'ARGENT ?

20,85 millions de dépenses réelles.

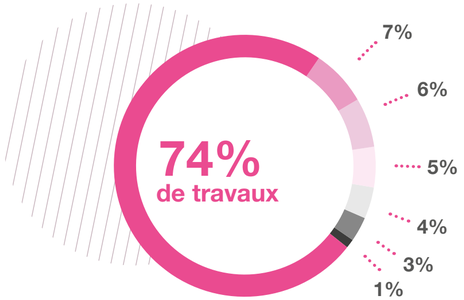

- Travaux
- Opérations d'ordre
- Charges de personnel
- Compétence Eclairage public
- Remboursement de la dette
- Reversements aux Communes
- Frais généraux
- Régularisation comptable

POUR MIEUX COMPRENDRE LES DÉPENSES

15.46 millions d'euros de travaux

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Ils représentent **51 %** des dépenses d'équipement. Ces travaux concernent les extensions, enfouissements, renforcements et sécurisations, ainsi que les biens d'équipement du service (achats de terrain, postes de transformation).

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les investissements **d'éclairage public augmentent** pour la deuxième année consécutive. Ils représentent **41%** des dépenses d'investissement.

L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication sont réalisés par le Syndicat dans le cadre de conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, jusqu'à réception des travaux et la remise des ouvrages aux collectivités. Ces travaux représentent **4 %** des dépenses d'investissement.

LES POINTS ESSENTIELS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Excédent de fonctionnement	**+ 5 689 665 €**
Déficit d'investissement	**- 2 441 332 €**
Résultat de clôture	**+ 3 248 332 €**

RESTES À RÉALISER REPORTÉS SUR LE BUDGET 2014

Dépenses d'investissement	**+ 11 240 331 €**
Recettes d'investissement	**+ 9 050 066 €**
Solde des restes à réaliser	**- 2 190 265 €**

RÉSULTAT À AFFECTER

+ 1 058 067 €

UNE ÉQUIPE PERFORMANTE POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

LES MOYENS HUMAINS

Le SDE 18 compte un effectif de **31** agents repartis dans les **10 services du Syndicat** qui sont agencés en **2 pôles** autour de la direction générale :

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Elle coordonne la gestion de l'ensemble des ressources. Elle pilote les finances, les marchés publics et les ressources humaines.

+

DIRECTION TECHNIQUE

Elle regroupe l'ensemble des compétences métiers du SDE 18 : l'électrification, le gaz, l'éclairage public, l'énergie et le Système d'Information Géographique.

LA POLITIQUE DE FORMATION

Les nombreux départs en formation sont motivés par un souci de maintenir et développer les compétences professionnelles des agents afin de répondre au mieux aux exigences économiques et techniques et aux obligations réglementaires.

23 000 € attribués au budget formation : 143 jours de formation.

PRÉSIDENT
AYMAR DE GERMAY
adegermay@sde18.com

DIRECTION GÉNÉRALE
FRANÇOIS-RÉGIS DE CASABAN
frdecasaban@sde18.com

COMMUNICATION
ANGÉLIQUE TOMANEK
02 48 50 85 32
a.tomanek@sde18.com

SECRÉTARIAT DE DIRECTION
LISE BAILLOT
02 48 50 85 37
l.baillot@sde18.com

ACCUEIL
RACHEL JACOB
02 48 50 85 40
r.jacob@sde18.com

SECRÉTARIAT TECHNIQUE
02 48 50 85 33
STEPHANIE LEITE
s.leite@sde18.com
BRIGITTE ROUDELLE
b.roudelle@sde18.com
SYLVIE PESSIOT
s.pessiot@sde18.com

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
CORINNE JAILLETTE
02 48 50 84 78
c.jaillette@sde18.com

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
HÉLÈNE DATCHY
02 48 50 84 76
h.datchy@sde18.com

ÉNERGIE GAZ
NATHALIE DUCHET
02 48 50 85 31
n.duchet@sde18.com

ÉNERGIE
ADRIEN CHAUVEAU
02 48 48 07 22
a.chauveau@sde18.com

ÉCLAIRAGE PUBLIC
LAURENT JACQUET
02 48 48 07 23
l.jacquet@sde18.com

TRAVAUX
JEAN-FRANÇOIS DUSSOT
02 48 50 85 34
jf.dussot@sde18.com

CONTROLE DE CONCESSION
GUILLAUME FILLOT
02 48 50 84 79
g.fillot@sde18.com

RESSOURCES HUMAINES
MARIE MOURIER
02 48 50 84 70
m.mourier@sde18.com

FINANCES
NAJIM EL MASSOUDI
02 48 50 84 75
n.elmassoudi@sde18.com

INFORMATIQUE ET QUALITÉ
AURÉLIEN LALEVÉE
02 48 50 85 39
lalevee@sde18.com

SECRÉTARIAT EP
02 48 50 85 35
EDDY MALLET
e.mallet@sde18.com
HÉLÈNE NINGONE
h.ningone@sde18.com
LAURIANE VACLIN
l.vaclin@sde18.com

CHARGÉS D'AFFAIRES
DAVID DAGOIS
02 48 48 07 20
d.dagois@sde18.com
WILLY JOSEPH
02 48 48 07 21
w.joseph@sde18.com

CHARGÉS D'AFFAIRES
BRUNO BERNERON
02 48 50 84 73
b.berneron@sde18.com
PHILIPPE BOIS
02 48 50 85 38
p.bois@sde18.com
LUC LACHASSE
02 48 50 84 72
l.lachasse@sde18.com
JULIEN MONCELON
02 48 50 84 77
j.moncelon@sde18.com
ALAIN ROUSSILHE
02 48 50 84 74
a.roussilhe@sde18.com

SYSTÈME D'INFORMATIQUE GÉOGRAPHIQUE
GILLES BROCHARD
02 48 50 85 36
g.brochard@sde18.com

COMPTABILITÉ
NATHALIE GAUTHIER
02 48 50 84 71
n.gauthier@sde18.com
MARIE-LAURE COTTEREAU
02 48 48 07 25
mlc@sde18.com

▶ PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION DES SEXES

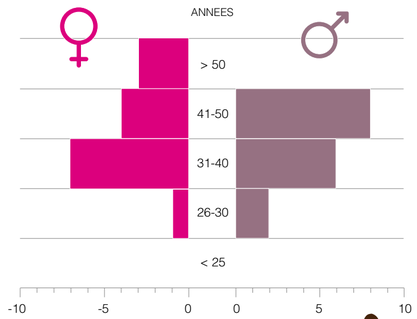

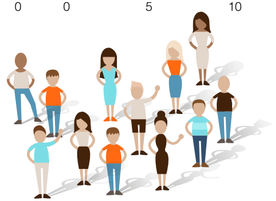

▶ RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIES ET TITULARISATION

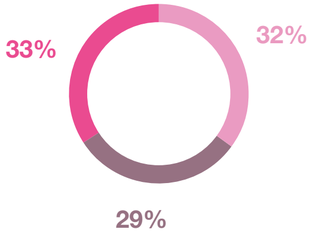

Catégorie **A**
Catégorie **B**
Catégorie **C**

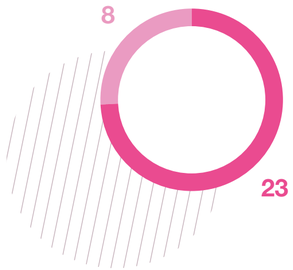

Titulaire
Non-Titulaire dont 2 CDI

ZOOM SUR

LA GESTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Depuis plusieurs années, le SDE 18 a mis en place une politique managériale personnalisée.

EN 2014, AFIN DE POURSUIVRE CETTE DÉMARCHE ET D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT INTERNE, UN AUDIT QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL A ÉTÉ RÉALISÉ PAR SOFAXIS.

À la suite de cette étude, **un plan d'action** a été élaboré afin d'apporter **un mieux-être au travail**.

L'ÉVOLUTION POSITIVE DE L'ABSENTÉISME

Les absences pour raison de santé constituent un risque économique et humain pour l'organisation du Syndicat.

CES 3 DERNIÈRES ANNÉES L'ABSENTÉISME A NETTEMENT DIMINUÉ.

PARTAGER L'EXPÉRIENCE

Le syndicat a accueilli dans différents services 3 stagiaires dans le cadre de leur formation scolaire ou diplômante.

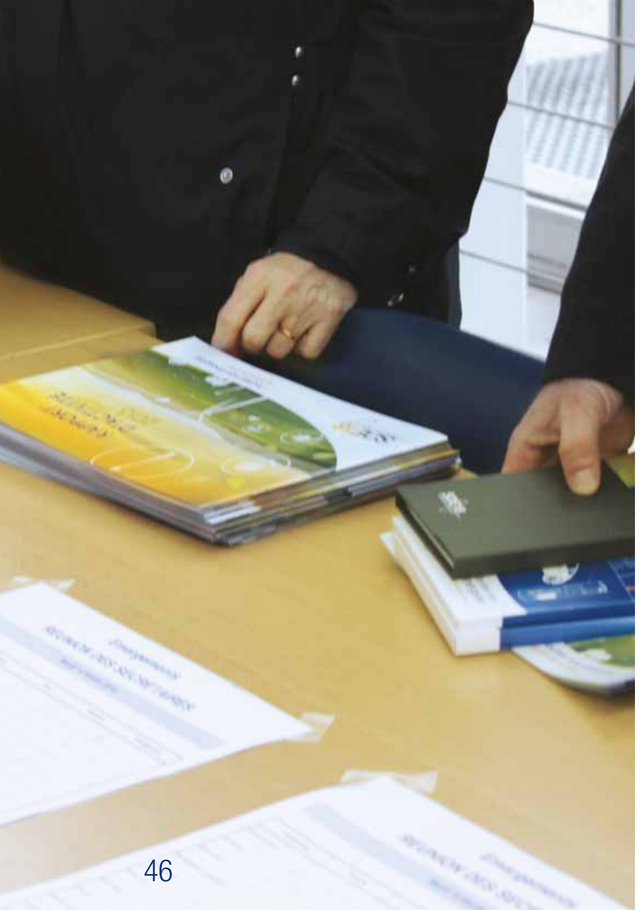

LES INSTANCES : L'INFORMATION AU CŒUR DE L'ORGANISATION DU SDE 18

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical, organe délibérant du Syndicat, s'est réuni quatre fois au cours de l'année : **le 24 juin, le 3 juin, le 21 octobre et le 16 décembre**.
Chaque séance du Comité a débuté par le traditionnel point détaillé du Président sur l'actualité du SDE 18.

LE BUREAU SYNDICAL

Au cours de l'année 2014, le Bureau syndical s'est réuni à 2 reprises sous l'ancienne mandature et à 9 reprises pour le nouveau bureau.
À cette occasion, le Président et ses vice-Présidents ont pu librement discuter de différents sujets, évoquer l'ensemble des dossiers relatifs au bon fonctionnement du Syndicat et étudier préalablement chaque dossier soumis au vote du Comité.
Ces réunions donnent lieu à un compte-rendu pouvant être consultés sur le site Internet du SDE 18 dans l'espace dédié aux élus.

LES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

Les commissions géographiques permettent d'informer et de sensibiliser les élus sur des sujets d'actualité. Ces 9 réunions regroupent en moyenne une trentaine de Communes. C'est un temps dédié à l'échange, à l'information pour les élus des Collectivités adhérentes et les services du SDE 18. Ces réunions participent au renforcement de la relation de proximité avec les adhérents, une des valeurs principales du SDE 18.

Ces réunions permettent également au SDE 18, de recenser les besoins des Collectivités pour l'année à venir et de tracer des perspectives d'actions ou de nouvelles compétences à mettre place.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL

L'article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales définit les règles de gestion des services publics et impose notamment la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de **50 000 habitants**.

A ce titre, la CCSPL du Syndicat s'est réunie deux fois au cours de cette année 2014. A cette occasion, la commission a examiné les rapports suivants :

- LE COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ,
- LE COMPTE-RENDU ANNUEL DE CONCESSION DE GAZ,
- LE RAPPORT D'ACTIVITÉ.

Elle a également rendu un avis sur le projet de Délégation de service public en régie intéressée pour l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides.

RENCONTRE ANNUELLE AVEC LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Pour la quatrième année consécutive, Aymar de GERMAY a souhaité convier les secrétaires des Mairies du Département à une rencontre avec les services du Syndicat. Au cours de cette réunion sont abordés des points spécifiques comme les dispositifs proposés par le service Energie, les nouveaux modules de Latitude 18, le déploiement des bornes de recharge.

VALORISER LES COLLECTIVITÉS ET LE TERRITOIRE

L'ensemble des supports de communication mis en place par le Syndicat a pour objectif d'associer l'ensemble des adhérents aux actions menées par le SDE 18.

Informer les Collectivités en toute transparence est une valeur forte du SDE 18.

LES RÉDACTIONNELS

- **Le bulletin trimestriel « Energies Communes » :** diffusé 4 fois par an, cette publication a pour objectifs d'informer sur les actions menées avec les Communes, de relayer des questions nationales liées à la problématique énergétique, interview d'élus.
- **Le rapport d'activité**
- **Les rapports de contrôle de concessions électricité et gaz**
- **Les fiches pratiques** qui sont enrichies et réactualisées chaque année afin d'apporter aux adhérents la meilleure qualité d'information possible que soit sur le fonctionnement organisationnel du SDE18 ou de ces missions.

LA PRESSE

Cette année, le service Communication a rédigé plus de **36 communiqués de presse** et réalisé autant de dossiers de presse. Ces informations régulièrement diffusées à la presse locale ont permis de faire connaitre les actions et les missions du SDE 18. La revue de presse 2014 compte plus de **55 articles.**

ÉVOLUTION DES PARUTIONS PRESSE

LE PARTENARIAT

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a souhaité poursuivre, pour la cinquième année consécutive, son **partenariat avec l'Association des Maires du Cher.**

Cette collaboration se traduit par un visuel présentant l'actualité du Syndicat en 2ème de couverture de l'Agenda des Maires du Cher. Au titre de ce partenariat, le SDE 18 est présent dans l'espace partenaire de l'Assemblée générale des Maires du Cher qui se déroule chaque année au mois de juin.

Ce partenariat a deux objectifs :

1 **Sensibiliser** les élus aux questions énergétiques.
2 **Informer** sur le rôle et les compétences du SDE 18.

GENOUILLY
Les élus font le plein d'énergie
Le SDE 18 soucieux de son environnement
La rue des Sables inaugurée
ILS FONT CAUSE COMMUNE POUR L'ÉNERGIE
Coup de jeune sur l'éclairage public

MIEUX COMPRENDRE LE SDE 18

ADEME / Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie assurant un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques.

B.T. (Basse Tension) / Valeur nominale de la tension ne dépassant pas 1 000 V en courant alternatif.

C.C.S.P.L. / Commission Consultative des Services Publics Locaux.

D.S.P. / Délégation de Service Public.

E.P. / Éclairage Public.

ERDF / Électricité Réseau Distribution France.

FACÉ / Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Electrification rurale.

F.C.T.V.A. / Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

F.N.C.C.R. / Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies.

GrDF / Gaz réseau Distribution France

H.T.A. / (Haute Tension catégorie A) Valeur nominale de la tension comprise entre 1 000 V et 50 000 V.

H.T.B. / (Haute Tension catégorie B) Valeur de la tension > 63 000 V

P.L.U. / Plan Local d'Urbanisme.

P.R.C.S. / Poste Rural Compact Simplifié.

Redevance R1 / Redevance de concession versée par le concessionnaire à l'autorité concédante pour le financement des dépenses annuelles de structure supportées par elle pour l'accomplissement de ses missions :
- contrôle de la bonne exécution du contrat de concession,
- coordination des travaux du concessionnaire et de ceux de voirie et des autres réseaux,
- études générales sur l'évolution du service concédé, etc …

Redevance R2 / Redevance de concession versée par le concessionnaire à l'autorité concédante, calculée en fonction des dépenses effectuées et des recettes perçues pour les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

S.I.G. / Système d'Information Géographique.